CARTE 5-2.4SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL ET DE LA VILLE DE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL ET DE LA VILLE DE JOLIETTE, LA PARTIE DE LA ROUTE 158 QUI S'ÉTEND DU JOINT DE DILATATION, SITUÉ LE PLUS À L'OUEST, DU PONT P-14778 QUI FRANCHIT LE CHEMIN SAINT-JEAN JUSQU'À LA SURFACE DU CÔTÉ NORD-EST DU PONT P-17929 DE L'AUTOROUTE 31

